



Midi-Pyrénées Programmes européens 2007-2013

Subventions Globales Région

Journée de présentation des fonds européens

GERS

26 septembre 2008



Les subventions globales

Une reconnaissance accrue du rôle des Régions



■ Une revendication légitime des Régions :

- ✓ Les Régions : 1^{ers} cofinanceurs publics nationaux du FEDER
- ✓ Un champ d'intervention très largement couvert par les compétences régionales (Aménagement du Territoire, Développement économique, Formation Professionnelle...)
- ✓ Les dispositions de l'article 44 de la Loi du 13 août 2004 ouvraient la voie pour une décentralisation intégrale de la gestion des fonds structurels européens par les Régions.
- ✓ L'exemple des autres Etats (Espagne, Allemagne)
- ✓ CIIACT du 6 mars 2006 : Subventions globales \leq 50 %



Les subventions globales

Une montée en puissance des collectivités locales

Les délégations de gestion dont bénéficient les collectivités locales soulignent une meilleure reconnaissance de leur rôle et l'évolution du paysage institutionnel :

▪ FEDER :

- ✓ Région gère en « subvention globale » 184 M€ sur 430 M€ du PO dans ses domaines de compétences : développement économique, investissements en matière de formation professionnelle (Axe II), transports et TIC (Axe V)
- ✓ L'Axe VI « axe urbain » ouvre également la possibilité de gestion en subvention globale par les collectivités

▪ FSE :

- ✓ La Région gère en « subvention globale » 53 M€ sur 192 M€ du volet régional en appui à ses dispositifs d'intervention : PRFP, développement qualitatif de l'apprentissage, ER2C...
- ✓ Les Départements et Agglomérations gèrent des subventions globales en accompagnement de leur politique d'insertion (montant total de 21,38 M€ pour les programmes départementaux d'insertion)



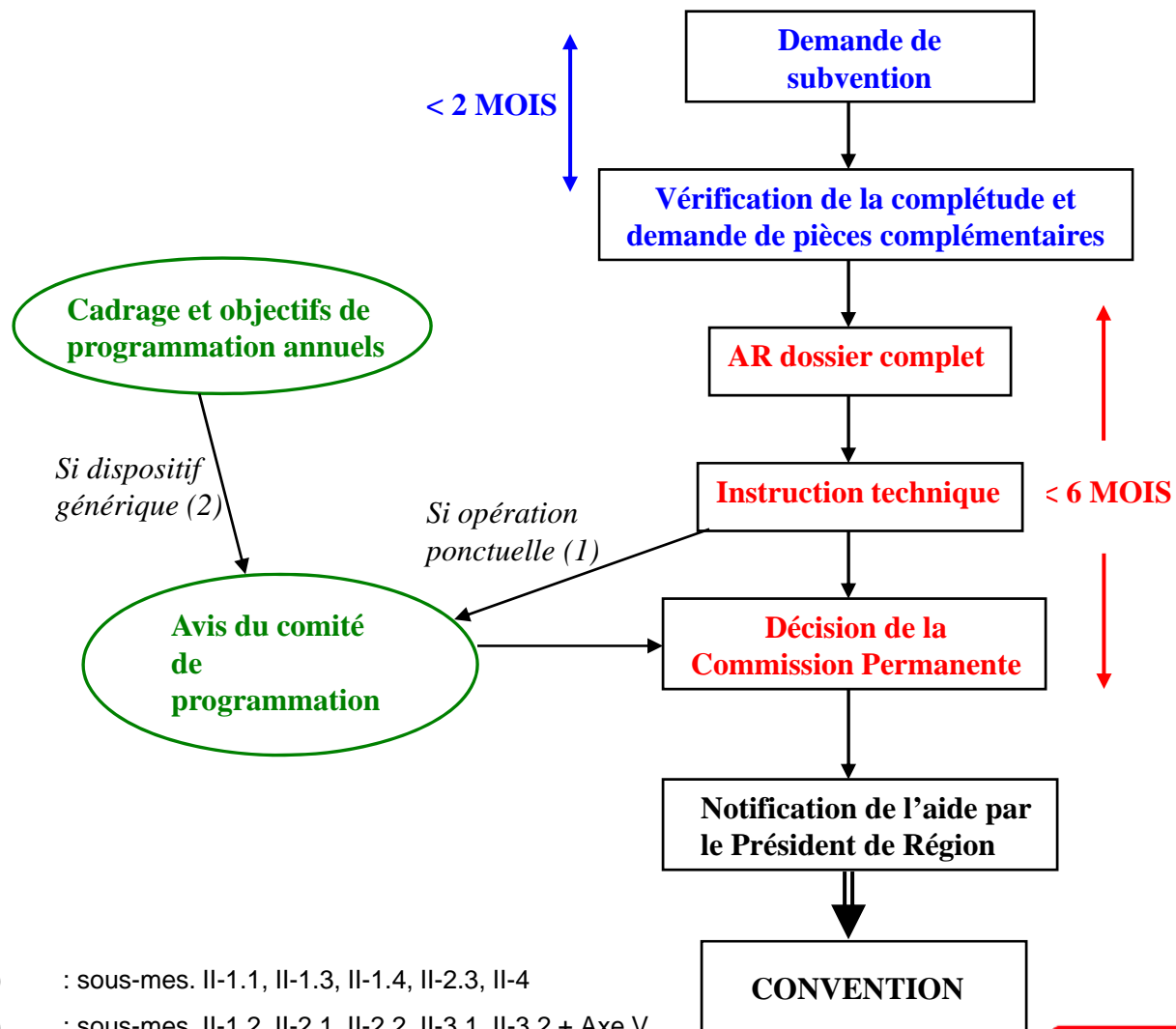
Subventions Globales Région

Modalités de gestion

- du dépôt d'un dossier à sa clôture -



TRAITEMENT D'UN DOSSIER



- (1) : sous-mes. II-1.1, II-1.3, II-1.4, II-2.3, II-4
(2) : sous-mes. II-1.2, II-2.1, II-2.2, II-3.1, II-3.2 + Axe V

Conventions attributives FEDER-FSE



- ✓ **Le corps de la convention : droits & obligations du bénéficiaire, notamment :**
 - Publicité
 - Comptabilité séparée
 - Archivage
 - Contrôles
 - Délais et caducités

- ✓ **Les annexes contractuelles techniques et financières**
 - **Technique** : Description précise de l'opération subventionnée (objectifs, moyens mis en œuvre, solutions retenues...) prévoyant notamment les moyens de mesurer sa réalisation
 - **Financière** : plan de financement prévisionnel détaillé en recettes et en dépenses ventilées par postes, catégories...

- ✓ **Annexes : documents-types**
 - Demandes de paiement et justification des réalisations

Subventions Globales Région

Les priorités FEDER





MAQUETTE 2007-2013

Axes II & V FEDER

	Coût Total	FEDER	Cofinancement public national	Cofinancement privé
Axe 2 - Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs				
Total Axe 2	454 000 000	120 000 000	120 000 000	214 000 000
Axe 5 - Améliorer l'accessibilité, l'attractivité et la desserte du territoire régional				
Total Axe 5	131 000 000	64 000 000	64 000 000	3 000 000
Total Subvention Globale	585 000 000	184 000 000	184 000 000	217 000 000
<i>% par rapport au total du programme</i>	49,76%	42,79%	37,83%	83,78%

Axe II

Développer la compétitivité des entreprises par une politique de soutien ciblée sur l'aide aux projets, l'innovation et la professionnalisation des acteurs

- **Mesure 1 :** Le soutien à l'innovation et aux démarches collectives en faveur de la compétitivité et de l'accompagnement des évolutions économiques (42 M€)
- **Mesure 2 :** Le soutien aux démarches de compétitivité des entreprises (57M€)
- **Mesure 3 :** L'accompagnement de la création/transmission des PME, la promotion de l'esprit d'entreprise et les dispositifs financiers pour les entreprises (6M€)
- **Mesure 4 :** Le soutien à la compétitivité et à l'innovation par la formation tout au long de la vie (15M€)

Axe V

Améliorer l'accessibilité et la desserte du territoire régional

- **Mesure 1 :** La modernisation du transport ferroviaire régional en Midi-Pyrénées (35M€)
- **Mesure 2 :** La valorisation de la voie d'eau (4M€)
- **Mesure 3 :** Le développement d'une société de l'information équitable (25M€)

Focus sur les Aides aux entreprises

Le FEDER au travers des Contrats d'Appui



- ↪ *Ils garantissent une approche globale du projet de l'entreprise, une simplification et la lisibilité du dispositif régional*
- ↪ *Ils s'intéressent à toutes les phases de la vie de l'entreprise mais s'adaptent à des réalités économiques différentes*
- ↪ *Ils intègrent la quasi-totalité des aides réglementairement mobilisables*
- ↪ *Ils s'inscrivent dans un partenariat durable entre l'entreprise, la Région et l'Europe basé sur un plan de développement ambitieux*

Focus sur les aides aux entreprises

Les différents Contrats d'Appui



- ➔ *Le contrat d'appui TPE/Artisanat*
 - ✓ *Bénéficiaires : Entreprises de moins de 10 salariés*
- ➔ *Le contrat d'appui PME*
 - ✓ *Bénéficiaires : Entreprises de moins de 250 salariés*
- ➔ *Le contrat d'appui PME Innovation (Fonds Régional de l'Innovation avec OSEO)*
 - ✓ *Bénéficiaires : Entreprises avec un projet innovant*
- ➔ *Le contrat d'appui Grandes Entreprises*
 - ✓ *Bénéficiaires : Entreprises de plus de 250 salariés (zones AFR)*
- ➔ *L'immobilier industriel*
 - ✓ *Bénéficiaires : Entreprises + Organismes relais*

Focus sur les aides aux entreprises

Les critères d'éligibilité au contrat d'appui



- ✓ *Dimension stratégique du projet (2/3 ans)*
 - ✓ *Activité industrielle ou de service à l'industrie*
 - ✓ *Impacts sur la Région Midi-Pyrénées*
 - ↳ *Humain (emplois), économique, filières structurantes...*
 - ✓ *Programme d'investissements éligibles > 100 k€*
 - ✓ *Capacité financière de l'entreprise*
 - ✓ *Respect de la réglementation européenne, nationale et des conditions régionales.*
- ↳ *Validation rapide au travers d'un pré-dossier*

Focus sur les aides aux entreprises

Les dépenses éligibles Région / FEDER



- ✓ *Immobilier industriel (hors SCI)*
 - ↳ *construction, extension, rachat d'un bâtiment*
 - ✓ *Investissements matériels*
 - ↳ *Matériels de production neufs + aménagements associés*
 - ✓ *Investissements immatériels*
 - ↳ *conseil, création fonction nouvelle, lancement commercial, développement international...*
 - ✓ *Investissements R&D / Innovation (RDI)*
 - ↳ *Frais de personnel, équipements et MP, dépenses externes, frais généraux...*
- ↳ *Taux d'aide en subvention variant de 7,5 à 35% de l'assiette retenue (selon taille, localisation et instruction)*

Focus sur les aides aux entreprises

Bilan actuel dans le Gers :

(depuis fin 2007)

- ✓ 4 Entreprises aidées par le FEDER :
 - Gascogne Inv. (MCO) = 140 k€
 - Ethiquable = 270 k€
 - Louit = 318 k€ (+ 278 k€ à venir)
 - Prolainat = 630 k€

- ✓ Taux d'aide moyen = 7,5%

- ✓ Nombre de créations d'emploi prévu = 140
(soit près de 10 000 €/emploi)

- ↪ 5 dossiers en cours d'instruction actuellement

Subventions Globales Région

Les priorités FSE



Subvention globale FSE

Axe 1 – Adaptation des travailleurs et des entreprises

- **Mesure 1** : Anticiper et gérer les mutations économiques (2,5M€)
- **Mesure 2** : Soutenir le développement de la formation tout au long de la vie (10,2M€)
- **Mesure 4** : Soutenir la création d'activité et promouvoir l'esprit d'entreprise (1M€)

✓ Axe 2 – Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

- **Mesure 1** : Modernisation du Service Public de l'Emploi (5,8M€)
- **Mesure 2** : Développement des politiques actives du marché du travail (31,12M€)

✓ Axe 4 – Capital humain et mise en réseau, innovation et actions transnationales

- **Mesure 3** : Soutien aux actions innovantes et transnationales (0,35M€)

FSE = 53 M€ (soit 27,5% de l'enveloppe régionale de 192,25 M€)

Service instructeur : DFPA – Service Synthèse et Assistance Technique

Bilan actuel dans le Gers :

(depuis fin 2007)

- ✓ *CFA de la Chambre des métiers du Gers : subvention FSE de 14 625 €*
- ✓ *CFAA du Gers : subvention FSE de 13 932 €*
- ✓ *Gers initiatives « Accompagnement à la création d'entreprises » : subvention FSE de 42 889 €*
- ✓ *Centre interinstitutionnel de Bilans de compétences (CIBC) du Gers « Point Relais Conseil VAE » : subvention FSE de 23 200 €*

A ces opérations, il faut ajouter les soutiens dont bénéficie le département du Gers au travers de la mise en œuvre du Programme Régional de Formation Professionnelle de la Région, cofinancé par le FSE.